

Séminaire en SHS et santé publique

Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ? Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Counil, EHESP, IRIS-Paris 13

Emmanuel Henry, IRISSO, CNRS-Université Paris-Dauphine

Avec le soutien du CNRS et du DIM GESTES.

Programme de la 7^e séance

Penser et agir sur les atteintes à la santé mentale des travailleurs : émergence et prévention des risques psycho-sociaux

Vendredi 10 avril 2015

9h30-17h00

Université Paris-Dauphine en salle A 403 (aile A, 4^e étage)

ATTENTION : Contrairement à ce qui était annoncé, la séance suivante aura lieu le 5 juin 2015

Aujourd'hui, nul ne conteste l'importance de ce qu'il est convenu d'appeler « risques psychosociaux » (RPS) au travail en tant qu'enjeu de santé publique. Le groupe permanent d'orientation du COCT a d'ailleurs proposé que la prévention des RPS demeure un axe prioritaire du prochain Plan Santé au Travail (2015-2019), dit PST3. Cette catégorie « RPS », que le Collège d'expertise présidé par Michel Gollac a contribué à définir et pour laquelle il a proposé des instruments de mesure au début des années 2010, ne fait pourtant pas l'objet d'un consensus parmi les acteurs impliqués dans la prévention et la prise en charge des problèmes de santé des travailleurs. Facteurs de risque psychosociaux, contraintes organisationnelles et psychologiques, stress, mal-être, souffrance au travail, conséquences physiques d'une mauvaise organisation du travail... les catégories utilisées désignent tantôt des dangers (des causes), tantôt des atteintes à la santé physique ou mentale des travailleurs. Surtout, elles renvoient à des approches divergentes, et parfois même antagonistes, d'objectivation des problèmes et de mise en œuvre d'actions. Dans le domaine du droit également, la notion juridique de « harcèlement moral », les questions de suicide au travail, le burn-out, ont progressivement fait l'objet d'une jurisprudence complexe qui témoigne d'un élargissement de la portée de l'arsenal juridique français. L'obligation de sécurité de résultat faite aux employeurs en matière de santé (physique) s'est de plus étendue aux questions de santé mentale.

L'objectif de cette séance du séminaire est d'interroger les catégories construites et mobilisées dans les sphères scientifiques, politiques et juridiques pour aborder les questions de santé physique et mentale en lien avec l'organisation du travail. Il s'agira notamment de réfléchir à la contribution de différents types d'expertise dans leur inscription et leur maintien à l'agenda politique, mais aussi dans le traitement plus ou moins individualisé des situations de travail sur le terrain, tant sur le plan de la réparation que de la prévention.

Programme de la journée

9h30 :

« RPS: ascension, gloire et disgrâce d'une catégorie scientifico-politique »

Thomas Coutrot, économiste, responsable du département « conditions de travail et santé » à la DARES, Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

« Les risques psychosociaux : quelle approche pour quelle action ? »

Philippe Davezies, enseignant-chercheur en médecine et santé au travail. Université Claude Bernard Lyon I

12h30 : Déjeuner

13h30 :

« De la problématique de la définition juridique des risques psychosociaux au travail »

Loïc Lerouge, chargé de recherche au CNRS, Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, CNRS-Université de Bordeaux.

« Risques organisationnels, pression et violence au travail : difficultés et résultats de l'action syndicale »

Bernard Bouché, formateur syndical et membre de la commission Santé-Travail de l'Union Syndicale Solidaires

17h : Fin du séminaire

Séminaire en SHS et santé publique

Comment mieux équiper la prise de décision en santé au travail ? Enjeux autour de la production de connaissances scientifiques et d'expertises

Responsables :

Emilie Counil, EHESP, IRIS-Paris 13

Emmanuel Henry, IRIS, CNRS-Université Paris-Dauphine

Avec le soutien du CNRS et du DIM GESTES.

L'expertise scientifique en santé au travail a connu depuis une vingtaine d'années d'importantes transformations notamment suite à la crise de l'amiante et aux différentes crises de santé publique ayant émaillé la décennie 1990. L'idée d'avoir besoin d'une expertise pour gérer les risques professionnels paraissait presque hors sujet au début des années 1990, comme en témoigne l'absence d'évaluation épidémiologique du risque amiante avant la forte publicité donnée à cette question. Aujourd'hui, le ministère du Travail peut s'appuyer sur le département santé travail de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et sur l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour instruire un nombre de questions de plus en plus important. L'émergence de ces agences en charge de l'expertise scientifique et plus largement la montée de l'expertise scientifique des questions de santé au travail est significative d'un double processus : l'inscription progressive des questions de santé au travail dans le champ de la santé publique et l'importance croissante des dimensions scientifiques dans la réponse apportée aux questions de « sécurité sanitaire ».

Les sciences humaines et sociales (notamment la sociologie, la science politique et la sociologie des sciences) ont pour leur part depuis plusieurs décennies analysé les transformations contemporaines de l'action publique dans le domaine de la gestion des risques collectifs et de la santé publique. Un certain nombre de réflexions issues des SHS (notamment celles autour de l'organisation de l'expertise ou autour des questions d'hybridation des savoirs scientifiques et « profanes ») ont d'ailleurs joué un rôle dans les transformations contemporaines du recours à l'expertise dans les domaines de la santé publique et de la santé au travail. Toutefois les SHS ont longtemps été (et tendent toujours à être) cantonnées à un rôle d'analyse des représentations du public (supposées irrationnelles) face à un risque censé être mesuré objectivement par l'expertise scientifique.

Parallèlement à ces transformations institutionnelles, depuis les années 1970, plusieurs initiatives de terrain et/ou scientifiques ont cherché à attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes de santé au travail ou de santé environnementale insuffisamment éclairés par l'expertise institutionnelle (sans vouloir être exhaustif, citons notamment la silicose, l'amiante, les retombées de Tchernobyl, les expositions aux radiations des sous-traitants du nucléaire) ou ont cherché à peser plus durablement sur la définition scientifique et publique du problème de la santé au travail (publication du livre *Les risques du travail* en 1985, mobilisations de l'association Alert au cours des années 1990, notamment).

Contrairement à ce qui a pu se passer dans le cas des mobilisations autour du sida qui ont réussi à peser sur la définition scientifique et institutionnelle de la maladie (voir les travaux de Steven Epstein aux Etats-Unis ou de Janine Barbot en France) ou dans le cas de certaines mobilisations autour de l'exigence d'une justice environnementale aux Etats-Unis (voir les travaux de Barbara Allen sur la Louisiane ou de Phil Brown sur le Massachusetts), dans le cas de la santé au travail en France, les deux mouvements (d'institutionnalisation d'une expertise scientifique et de mobilisations cherchant à redéfinir les enjeux de santé au travail en questions de santé publique) ne se sont pas du tout rapprochés. Ils sont même restés, sauf exception(s), particulièrement étanches l'un à l'autre, l'expertise institutionnelle se souciant en premier lieu de la reconnaissance scientifique de ses travaux et les mouvements sociaux restant très en prise avec les problèmes sociaux qu'ils veulent mettre en lumière sans se trouver en position de modifier les définitions officielles du problème. Différents facteurs expliquent cette imperméabilité :

- la faiblesse de la santé publique au profit de la médecine curative pensée en premier lieu autour de la relation individualisée patient-médecin ;

- la faiblesse de l'épidémiologie en France qui n'a commencé à obtenir droit de cité qu'à partir de l'épidémie de sida ;
- fort ancrage de l'épidémiologie académique dans les sciences statistiques et mathématiques, parfois au détriment des enjeux de santé publique ;
- le développement du système français de sécurité sanitaire suite aux crises des années 80 et 90, avec la création des agences et un recrutement sans précédent (tant quantitativement que qualitativement) de scientifiques dédiés à l'organisation voire à la production de veille sanitaire et d'expertises, au détriment des organismes de recherche traditionnels (Inserm, CNRS) ;
- le cloisonnement des institutions (et des plans préparés par elles) relatifs à la santé au travail et à la santé publique, malgré le T du Travail ajouté à l'AFSSE - devenue ANSES - et la création d'un Département Santé-Travail à l'Invs.

Ce séminaire vise à faire se rencontrer et réfléchir ensemble des chercheurs issus à la fois des disciplines traditionnellement mobilisées dans les processus d'expertise publiques (épidémiologie, toxicologie...) et des chercheurs issus des SHS travaillant sur ces questions. Ce séminaire se fixe pour objectif d'analyser les raisons historiques, sociales et méthodologiques de ce double cloisonnement - santé au travail *versus* santé publique, expertises institutionnelles *versus* expertises de terrain - et de chercher à quelles conditions et dans quelle mesure, ces distances pourraient être réduites. Il part de l'hypothèse qu'une réflexion menée par des chercheurs ayant la volonté de dépasser leurs frontières disciplinaires ou institutionnelles peut permettre d'ouvrir de nouvelles pistes dans le domaine de la production de connaissances pour l'action publique.

Le séminaire rassemblera un nombre volontairement restreint de chercheurs aux profils différents :

- épidémiologistes intervenant sur des questions de santé au travail ou de santé environnementale,
- des toxicologues ou des scientifiques d'autres disciplines, dans la mesure où ils auraient aussi été conduits à jouer un rôle d'expertise,
- sociologues, politistes et/ou historiens travaillant sur la santé au travail et s'interrogeant sur le rôle des connaissances scientifiques et des mobilisations,
- des acteurs de terrain étant intervenus dans des mobilisations ayant abouti à la production de connaissances nouvelles.

Programme des séances passées :

7 février 2014 : Séance introductive L'expertise en santé au travail au milieu du gué : Quels progrès depuis la crise de l'amiante ? Quels angles morts aujourd'hui ? - Les dispositifs de veille et d'expertise en santé au travail : retour d'acteurs

11 avril 2014 : Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) : valeurs scientifiques ou compromis social ?

13 juin 2014 : Peut-on quantifier le nombre de cancers liés au travail sans broyer la réalité ?

10 octobre 2014 : Du signalement de pathologies en entreprise à leur prévention. Quelles données pour quelle action ?

12 décembre 2014 : Des formes concurrentes ou complémentaires de l'expertise ? Mobilisations et production de connaissances pour l'intervention

13 février 2015 : Hiérarchiser les dangers. Conflits de normes dans le classement et la régulation des substances dangereuses

Programme provisoire du séminaire :

10 avril 2015 : Penser et agir sur les atteintes à la santé mentale des travailleurs : émergence et prévention des risques psycho-sociaux

5 juin 2015 : Titre à confirmer autour du thème des troubles musculo-squelettiques